

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°135 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 5 au 11 novembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 novembre 2018, au moins 505 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES MILITAIRES</i>	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS</i>	7
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAB	: <i>Forces armées Burundaises</i>
FNL	: <i>Front National de Libération</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PMPA	: <i>Partis et Mouvements Politiques Armés</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 7 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 3 enlevées et/ou portées disparues, 2 torturée, 6 arrêtées arbitrairement et 4 victimes de VBG.

Parmi les victimes, figurent 1 femme tuée et une fille arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des cas de VBG ont été relevés dans ce bulletin hebdomadaire.

Ce bulletin relève aussi des cas de tuerie, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES MILITAIRES

Une personne tuée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 5 novembre 2018, vers 1 heure du matin, sur la colline Rubumba, commune Kiganda, province Muramvya, un nommé Kibwa, de la composante sociale Twa, a été tué à coups de machettes par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été soupçonnée de faire partie d'un groupe de bandits qui venaient de voler dans un ménage sur la même colline. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont failli brûler à l'essence la dépouille de cet homme pour donner un signal fort à tous les voleurs mais ils en ont été empêchés. Une trentaine des Imbonerakure chaussés de bottines, avec des gourdins et des machettes à la main ont fait une marche le matin vers le chef-lieu de la commune pour annoncer à l'administrateur de cette commune qu'ils ont protégé la famille et le pays en se débarrassant d'un malfaiteur.

Deux personnes tuées en commune Ntega, province Kirundo

En date du 9 novembre 2018, vers 17 heures, sur la position militaire de Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, deux militaires sont morts suite à une fusillade. Selon des sources sur place, un militaire connu sous le sobriquet de Mafime s'est disputé avec son collègue, tous ex-PMPA. Un ex-FAB caporal-chef Gervais Rugemintwaza alias Biregeya qui est intervenu pour les séparer a été tué à coup de fusil par Mafime qui a blessé aussi son collègue au niveau du cou. Selon les mêmes sources, Mafime s'est fusillé par après.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 7 novembre 2018, vers 10 heures, sur la sous-colline Buvuma, colline Gitwenge, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, Matilde Mbonigaba, âgée de 60 ans, a été tuée à coups de machette par des gens non identifiés alors qu'elle revenait d'un puits d'eau. Selon des sources sur place, elle était accusée de sorcellerie par ses voisins. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 7 novembre 2018, dans la rivière Rusizi, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, deux corps sans vie ont été retrouvés par la population. Selon des sources sur place, ces corps flottaient sur la rivière Rusizi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 6 novembre 2018, vers 8 heures, un corps sans vie de Patrice Ntibagirirwa, âgé de 56 ans, a été retrouvé dans la brousse sur la colline Nyamurenge, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. Selon des sources sur place, la victime a été tuée à mi-chemin par des gens non identifiés quand elle venait du cabaret appelé Mwijeri. Serges Niyongabo, OPJ de la commune Rusaka et Athanase Mpawenayo, chef de zone Makamba ont confirmé que Patrice Ntibagirirwa a été tué. Il a été enterré en date du 7 novembre 2018. Les enquêtes sont en cours.

1.2.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 novembre 2018, vers 5 heures du matin, sur la colline Transversale 12 et zone Maramvya, commune Mutimbuzi, Stany Ndayizamba, âgé de 29 ans, fils de Grégoire Nizigiyimana et Libérate Nibampa, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, originaire de la colline Mugigo, commune Buyengero, province Rumonge a été enlevé par le prénommé Richard, responsable provincial du SNR à Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la victime a été transportée par ce responsable du SNR à bord d'un véhicule double cabine à vitre teintée. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la zone Maramvya, de Rubirizi et de la commune Mutimbuzi mais en vain.

Deux personnes portées disparues en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 10 novembre 2018, vers 21 heures, sur la colline Muremera, commune Butaganzwa, province Kayanza, Diomède Nzoyisaba et Marc Nzisabira, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, tous commerçants ont été enlevés par un groupe de 4 personnes non identifiés vêtus de manteaux. Selon des sources sur place, ce groupe les a conduits à pied vers une destination inconnue. Ils ont été enlevés sur leur lieu de travail et résidaient sur la même colline.

1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 5 novembre 2018, sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke, Elvis Ndayirukiye, âgé de 30 ans, enseignant, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tabassé par des Imbonerakure dont le nommé Bizimana alias Bwayaze. Selon des sources sur place, la victime était en train d'échanger avec ses amis lorsque Bizimana, accompagné par d'autres Imbonerakure, est venu le tabasser l'accusant de tenir une réunion illégale mais cet Imbonerakure lui avait demandé depuis longtemps d'adhérer dans le parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS pour bénéficier des soins.

Une personne torturée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2018 indique qu'en date du 4 novembre 2018, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Jean Prosper Hitimana, âgé de 40 ans, enseignant à l'ECOFO Murungurira, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, a été tabassé par son directeur Gérard Ntukabumwe et le président communal du parti CNDD-FDD Jean Marie Mugumyankiko alias Sindyibigori. Selon des sources sur place, les deux membres de la milice Imbonerakure étaient dans un cabaret où Hitimana s'est arrêté pour demander l'échange afin de payer un motard qui l'avait déplacé en provenance de Kirundo et ont commencé à l'injurier. Selon les mêmes sources, ils l'ont tabassé en lui disant qu'ils veulent lui faire ce que les tutsi ont fait aux hutu en 1972 et qu'ils vont l'envoyer à Mahama pour rejoindre les autres tutsi. Jean Prosper Hitimana avait prêté 600.000 fbu en 2016 à son directeur Gérard Ntukabumwe qui n'a jamais remboursé cet argent et l'affaire est devant la justice. Hitimana est maintenant dans un état critique et a peur d'aller se faire soigner.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2018 indique qu'en date 1^{er} novembre 2018, sur la colline Gitanga, commune Buhiga, province Karuzi, Joseph Nzomwitakuze, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des Imbonerakure, commandés par le chef de zone Buhiga, Phocas Sindaruhuka, et conduit au cachot de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, Joseph était accusé d'avoir injurié les Imbonerakure. La victime a été relâchée en date du 6 novembre 2018.

Une personne arrêtée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 5 novembre 2018, sur la colline Teme, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Moïse Jumatatu, âgé de 20 ans, de nationalité congolaise, originaire de Mulongwe-Uvira en RDC a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugenyuzi par l'administrateur communal, Spéciose Gakecuru en collaboration avec le Gouverneur qui a dépêché son véhicule pour l'embarquer. Selon des sources sur place, ce congolais était accusé d'espionnage pour le compte des mouvements armés se trouvant en RDC. Selon les mêmes sources, il était en ordre avec les documents de voyage et était venu rendre visite à un ami de cette colline depuis le 3 novembre 2018.

Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 6 novembre 2018, dans le site des déplacés de Gitaramuka, commune Gitaramuka, province Karuzi, Larissa Murerangondo, âgée de 25 ans, a été arrêtée et conduite au cachot de la commune Gitaramuka par Jeannette Ningabiye, l'administrateur communal. Selon des sources sur place, Larissa était accusée d'avoir injurié l'administrateur communal quand cette autorité voulait démolir des maisons des déplacés dont celle de la victime. Selon les mêmes sources, elle a été transférée au commissariat Provincial de Karuzi en date du 9 novembre 2018 vers 17 heures et cette accusation a été transformée en une incitation au soulèvement.

Deux personnes arrêtées en commune Vugizo, province Makamba

En date du 5 novembre 2018, Salvator Nsabiyumva et Zébedé Ntakirutimana, tous membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot du commissariat communal de police à Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après que des habitants de la colline Murinda, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba aient passé la nuit du 4 novembre à la belle étoile suite aux cris des gens non identifiés qui ont terrifié la population. Selon les mêmes sources, ils sont plutôt accusés d'avoir sensibilisé pour voter « NON » lors de la campagne référendaire de mai 2018.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

En date du 5 novembre 2018, Eric Niyubahwe, enseignant au Lycée communal Gahosha en commune Makamba a été interpellé par Gad Niyukuri, Gouverneur de Makamba et conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba. Selon des sources sur place, cet enseignant a été forcé de reconnaître qu'il a engrossé une jeune fille originaire de la commune Mabanda qui a mis au monde au mois de juillet 2018. Selon les mêmes sources, l'enseignant n'a pas reconnu les faits.

I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2018 indique qu'en date du 26 octobre 2018, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, B.K., âgée de 11 ans, a été violée par son demi-frère du nom d'Eric Niyongere, âgé de 19 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la prison de Muramvya, depuis le 8 novembre 2018.

Une personne violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2018 indique qu'en date du 22 octobre 2018, sur la colline Nyamitwenzi, commune Rutegama, province Muramvya, A. G. G., âgée de 3 ans et 10 mois, fille de C., a été violée par Désiré Nshimirimana, âgé de 28 ans, travailleur domestique chez Justine, voisine de C. Selon des sources sur place, ce présumé auteur est originaire de la colline Nkonyovu de la même commune. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la prison de Muramvya, depuis le 8 novembre 2018.

Une personne violée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 5 novembre 2018, sur la colline Bucuzi, commune Murwi, province Cibitoke, V.N., élève, âgée de 17 ans, a été violée par un jeune Imbonerakure surnommé Kibaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Murwi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur n'a pas été inquiété.

Une personne violée en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2018 indique qu'en date du 2 novembre 2018, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, une jeune fille du nom de N., âgé de 14 ans, de cette colline a été violée par le nommé Nkunuzimana, âgé de 35 ans, résidant à la même colline. Selon des sources sur place, Nkunuzimana a profité de l'absence des parents de la victime pour s'introduire à la maison. Après le crime, le présumé auteur a pris le large et la victime a été conduite au CDS Gatonde pour des soins médicaux.

II. FAITS SECURITAIRES

Une grenade retrouvée en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 6 novembre 2018, vers 17 heures, une grenade de fabrication chinoise a été trouvée sous le pont de la rivière Bagundi séparant la colline Bumba de la zone Camazi et la colline Murago de la zone Gisagara toutes de la commune Gisagara, province Cankuzo. Selon des sources sur place, cette grenade a été détruite par des militaires en présence des habitants de la localité.

Des biens pillés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 6 novembre 2018, sur la colline Mparambo I, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, des pagnes, un téléphone portable et une somme de 20 000 fbu appartenant à Jacques Hatangimana, âgé de 42 ans, commerçant, ont été volés par des jeunes Imbonerakure conduits par un

surnommé Kaduruvayo. Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure ont attaqué son domicile vers 22 heures.

Menaces de démolition des maisons des déplacés du site Gitaramuka, province Karuzi

En date du 6 novembre 2018, dans le camp des déplacés de la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une tension a surgi entre les déplacés de ce site contre l'administrateur Jeannette Ningabiye. Selon des sources sur place, cette autorité a amené un tracteur pour démolir 8 maisons de ce site en vue d'y construire deux bureaux: celui du DCE et celui du Chef de zone. Selon les mêmes sources, ces déplacés ont résisté contre la démolition de ces maisons. Cette autorité communale a tout de même déposé du moellon et du sable avant d'arrêter Larissa, une fille résidant dans ce site accusée d'avoir injurié l'administrateur qui a menacé ces déplacés de les chasser de ce site.

Menaces de mort en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 5 novembre 2018, en commune Kabarore, province Kayanza, l'administrateur communal, Victor a ordonné aux chefs de colline et aux moniteurs agricoles de dénoncer toute personne qui va ou qui vient du Rwanda. Selon des sources sur place, cette autorité communale a donné ces ordres lors d'une réunion organisée à l'intention de ces responsables administratifs et agricoles au niveau local. Selon les mêmes sources, la réunion a été clôturée par le choix des informateurs sur toutes les collines frontalières avec le Rwanda et par une décision de boucher tous les chemins qui mènent au Rwanda en y plantant des herbes. Toute personne qui sera attrapée, allant ou venant du Rwanda, sera éliminée d'après cette autorité.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.